

Règlement sur la mise en garde attribuée au ministre de la Santé et des Services sociaux et portant sur les effets nocifs du tabac sur la santé

Loi sur le tabac
(L.R.Q., c. T-0.0.1, a. 25.1)

1. Une publicité diffusée dans un journal ou un magazine écrit conformément à l'article 4 du Règlement d'application de la Loi sur le tabac, édicté par le décret numéro 704-2008 du 25 juin 2008, doit, compte tenu de sa superficie, du produit concerné et de la langue de publication du journal ou du magazine, comporter l'une des mises en garde prévues à l'annexe du présent règlement.

Ces mises en garde sont de trois formats et chacun de ces formats se divise en deux types.

2. Une publicité ayant une superficie égale ou inférieure à 100 cm² doit comporter une mise en garde du premier format. Celle ayant une superficie supérieure à 100 cm² et inférieure à 200 cm² et celle ayant une superficie égale ou supérieure à 200 cm² doivent comporter, respectivement, une mise en garde du deuxième ou du troisième format.

Le format de la mise en garde déterminé en application du premier alinéa doit être du type A, sauf lorsque la publicité concerne un produit assimilé à du tabac en vertu de l'article 1 du Règlement d'application de la Loi sur le tabac, auquel cas, le format de la mise en garde doit être du type B.

3. La mise en garde déterminée en application de l'article 2 doit être placée dans le coin supérieur gauche de la publicité; la partie gauche et la partie supérieure de la ligne délimitant la mise en garde devant être contiguës aux parties correspondantes de la ligne délimitant la publicité.

Elle doit être téléchargée à partir du site Internet du ministère de la Santé et des Services sociaux à l'adresse suivante : <http://www.msss.gouv.qc.ca/loi-tabac> et ne doit subir aucune altération entre le moment de son téléchargement et celui de sa diffusion.

4. La mise en garde téléchargée en application du deuxième alinéa de l'article 3 doit être en français lorsque la publicité est diffusée dans un journal ou un magazine écrit de langue française et doit être en français ou en anglais lorsque la publicité est diffusée dans un journal ou un magazine de langue anglaise. Si la publicité est diffusée dans un journal ou un magazine publié dans une autre langue que le français ou l'anglais, la mise en garde doit être en français ou dans cette autre langue mais, dans ce dernier cas, uniquement dans la mesure où elle est disponible sur le site Internet du ministère.

5. La violation des dispositions de l'un des articles 1 à 4 constitue une infraction.

6. Les dispositions du présent règlement entrent en vigueur le soixantième jour qui suit la date de sa publication à la *Gazette officielle du Québec*.

ANNEXE

Mise en garde du premier format

Type A



Type B



Mise en garde du deuxième format

Type A

**LE TABAC
CAUSE
LE TIERS
DES CANCERS**

1 866 jarrête
(527-7383)

Le ministre de la Santé et des Services sociaux
Québec

This is a warning sign for Type A. It features a black speech bubble on a white background. The text inside the bubble is in French: "LE TABAC CAUSE LE TIERS DES CANCERS". Below the bubble, the toll-free number "1 866 jarrête" and the phone number "(527-7383)" are listed. At the bottom, it says "Le ministre de la Santé et des Services sociaux" and "Québec" with the provincial flag logo.

**TOBACCO
CAUSES
ONE-THIRD OF
ALL CANCERS**

1 866 jarrête
(527-7383)

Le ministre de la Santé et des Services sociaux
Québec

This is the English version of the Type A warning sign. It features a black speech bubble on a white background. The text inside the bubble is in English: "TOBACCO CAUSES ONE-THIRD OF ALL CANCERS". Below the bubble, the toll-free number "1 866 jarrête" and the phone number "(527-7383)" are listed. At the bottom, it says "Le ministre de la Santé et des Services sociaux" and "Québec" with the provincial flag logo.

Type B

**FUMER
TUE**

1 866 jarrête
(527-7383)

Le ministre de la Santé et des Services sociaux
Québec

This is a warning sign for Type B. It features a black speech bubble on a white background. The text inside the bubble is in French: "FUMER TUE". Below the bubble, the toll-free number "1 866 jarrête" and the phone number "(527-7383)" are listed. At the bottom, it says "Le ministre de la Santé et des Services sociaux" and "Québec" with the provincial flag logo.

**SMOKING
KILLS**

1 866 jarrête
(527-7383)

Le ministre de la Santé et des Services sociaux
Québec

This is the English version of the Type B warning sign. It features a black speech bubble on a white background. The text inside the bubble is in English: "SMOKING KILLS". Below the bubble, the toll-free number "1 866 jarrête" and the phone number "(527-7383)" are listed. At the bottom, it says "Le ministre de la Santé et des Services sociaux" and "Québec" with the provincial flag logo.



**LE TABAC
TUE 10 000
PERSONNES
PAR ANNÉE
AU QUÉBEC**

1 866 jarrête
(527-7383)

Le ministre de la Santé et des Services sociaux

Québec 

This is a French-language warning sign for tobacco. It features a black speech bubble on a white background. The text inside the bubble is in white, bold, sans-serif font. The main message is 'LE TABAC TUE 10 000 PERSONNES PAR ANNÉE AU QUÉBEC'. Below this, it says '1 866 jarrête' and '(527-7383)'. At the bottom of the bubble, it reads 'Le ministre de la Santé et des Services sociaux'. To the right of the bubble, the word 'Québec' is written in a bold, serif font, followed by the Quebec flag logo.



**TOBACCO
KILLS 10,000
QUEBECERS
EVERY YEAR**

1 866 jarrête
(527-7383)

Le ministre de la Santé et des Services sociaux

Québec 

This is an English-language warning sign for tobacco. It features a black speech bubble on a white background. The text inside the bubble is in white, bold, sans-serif font. The main message is 'TOBACCO KILLS 10,000 QUEBECERS EVERY YEAR'. Below this, it says '1 866 jarrête' and '(527-7383)'. At the bottom of the bubble, it reads 'Le ministre de la Santé et des Services sociaux'. To the right of the bubble, the word 'Québec' is written in a bold, serif font, followed by the Quebec flag logo.

Type B

**FUMER
TUE**

1 866 jarrête
(527-7383)

Le ministre de la Santé et des Services sociaux

Québec 

This poster features a black speech bubble on a white background. The text is in white and black. The top part says 'FUMER TUE' in large, bold letters. Below that is the phone number '1 866 jarrête' and '(527-7383)'. At the bottom, it says 'Le ministre de la Santé et des Services sociaux' and 'Québec' with the Quebec flag logo.

**SMOKING
KILLS**

1 866 jarrête
(527-7383)

Le ministre de la Santé et des Services sociaux

Québec 

This poster is identical in layout to the French one, but the main text is in English: 'SMOKING KILLS'. The rest of the text, including the phone number and the Quebec government logo, remains the same.